



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 22 décembre 2021 à 11 h  
Exceptionnellement tenue à huis-clos, par Vidéoconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville  
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement  
Madame Julie Boisvert, Secrétaire d'arrondissement substitut

\_\_\_\_\_

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 11 h 11.

\_\_\_\_\_

**CA21 30 12 0384**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 décembre 2021 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

\_\_\_\_\_

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Aucune personne ne s'est inscrite à la période de question.

\_\_\_\_\_

**CA21 30 12 0385**

**APPROUVER - CONVENTION DE SERVICES DE GRÉ À GRÉ - ORGANISME - SPCA LANAUDIÈRE BASSES-LAURENTIDES - 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 - SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE - VOLET DE CAPTURE - STÉRILISATION - RELÂCHE ET MAINTIEN DES CHATS ERRANTS - AUTORISER - DÉPENSE - AUTORISER - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de services professionnels de gré à gré avec l'organisme SPCA Lanaudière Basses-Laurentides, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, établissant des modalités et conditions de la prestation de services;

D'octroyer un montant maximal totalisant de 265 000\$, taxes incluses, pour un service de fourrière animale, de contrôle des animaux et pour la mise en oeuvre d'un programme de capture, stérilisation, relâche, maintien des chats (CSRM), le cas échéant;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de 54 900 \$, à cet effet;

D'autoriser un virement de crédit;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1216425004

---

#### **CA21 30 12 0386**

**OFFRIR - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ (SUM) - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ., C. C-11.4) - RÉALISATION - AMÉNAGEMENT - RUES ARTÉRIELLES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ÉDITION 2021**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4) de prendre en charge la réalisation des projets d'aménagement de rues artérielles dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles - Édition 2021.

ADOPTÉ

30.01 1214281039

---

#### **CA21 30 12 0387**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA21-30102**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA21-30102 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) ».

ADOPTÉ

40.01 1214860007

---

#### **CA21 30 12 0388**

**ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E182**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA21-E182 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain ».

ADOPTÉ

40.02 1214939003

---

### **CA21 30 12 0389**

#### **ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E183**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA21-E183 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments ».

D'autoriser les virements budgétaires de 116 000 \$ du Programme d'amélioration des installations sportives extérieures, 4 335 000 \$ du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires, 375 000 \$ de la Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles, 300 000 \$ du Projet en matière récréotouristique et 2 000 000 \$ du report non règlementé vers le Programme de protections des bâtiments.

ADOPTÉ

40.03 1214939002

---

### **CA21 30 12 0390**

#### **ADOPTION - AVEC MODIFICATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E184**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement d'emprunt RCA21-E184 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 972 000 \$ pour le programme de réfection routière ».

D'autoriser les virements budgétaires de 324 000 \$ du Programme de réaménagement des rues vers le Programme de réfection routière.

ADOPTÉ

40.04 1214281035

---

**CA21 30 12 0391**

**ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E185**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA21-E185 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques ».

ADOPTÉ

40.05 1212468012

---

**CA21 30 12 0392**

**ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E186**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA21-E186 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière ».

ADOPTÉ

40.06 1213179002

---

**CA21 30 12 0393**

**ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA21-E187**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA21-E187 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

ADOPTÉ

40.07 1216183021

---

#### **CA21 30 12 0394**

##### **PIIA - 3777, RUE DOLLARD-DESJARDINS - LOT NUMÉRO 1 865 918 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 13 décembre 2021,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), les plans relatifs à l'installation de deux enseignes à plat pour un bâtiment industriel situé au 3777, rue Dollard-Desjardins, sur le lot 1 865 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

D'approuver les plans préparés par la firme *Enseignes Barbo Inc.*, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 25 octobre 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003073295.

ADOPTÉ

40.08 1213469018

---

#### **CA21 30 12 0395**

##### **PIIA - 5111, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - LOT NUMÉRO 6 357 327 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 13 décembre 2021,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-

aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), les plans relatifs à l'installation de quatre enseignes au sol pour un bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 6 357 327 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

D'approuver les plans d'enseignes préparés par le *Groupe enseignes Dominion*, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

D'approuver les plans d'aménagement préparés par l'architecte paysagiste, Mme Isabelle Perraton, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 3 novembre 2021.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003060898.

ADOPTÉ

40.09 1213469020

---

**CA21 30 12 0396**

**PIIA - 9000, BOULEVARD PERRAS - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 décembre 2021,

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié), visant l'installation d'enseignes pour un bâtiment commercial situé au 9000, boulevard Perras, sur le lot 4 046 344, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

D'approuver les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 5 octobre 2021.

ADOPTÉ

40.10 1215270015

---

**CA21 30 12 0397**

**PIIA - 9020, BOULEVARD PERRAS - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 décembre 2021,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié), visant l'installation d'enseignes pour un bâtiment commercial situé au 9000, boulevard Perras, sur le lot 4 046 344, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

D'approuver les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 8 novembre 2021.

ADOPTÉ

40.11 1215270016

---

**CA21 30 12 0398**

**PIIA - 9000-9020, BOULEVARD PERRAS - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 décembre 2021,

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié), visant la modification de certaines portes et fenêtres pour un bâtiment commercial situé aux 9000-9020, boulevard Perras, sur le lot 4 046 344, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

D'approuver les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 29 septembre 2021.

Les matériaux et les couleurs retenus sont les suivants :

<b>Matériau</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Couleur</b>
Vitrage thermo trempé	Fenêtres	Telle qu'existante
Acier	Porte (façade arrière)	Telle qu'existante
Maçonnerie	Ouverture de porte à condamnée (façade arrière)	Telle qu'existante

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.12 1215270017

---

**CA21 30 12 0399**

**PIIA - 11570, RUE NOTRE-DAME EST - LOT NUMÉRO 1 093 613 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément aux articles 96, 103.2 et 122 des sections 13, 13.1 et 17 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'installation rampe d'accès universelle pour un bâtiment institutionnel situé au 11570, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 093 613 - District de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans présentés par la firme d'architectes « Bergeron Thouin Associés » et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 9 décembre 2021.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3003100923.

ADOPTÉ

40.13 1218238007

---

**CA21 30 12 0400**

**PIIA - 3900, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE - LOT NUMÉRO 4 977 768 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 13 décembre 2021,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'installation de deux enseignes pour le bâtiment industriel situé au 3900, boulevard du Tricentenaire, sur le lot 4 977 768, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 29 octobre 2021.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003071600.

ADOPTÉ

40.14 1219259003

---

**40.15 VACANT**

---

**CA21 30 12 0401**

**AMENDEMENT - RÉOLUTION CA20 30 07 0197 - PIIA - 5111 ET 5121, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - LOT 6 357 327 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 13 décembre 2021,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'amendement, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), de la résolution CA20 30 07 0197 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 juillet 2020, afin de modifier, conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs aux aménagements d'un terrain industriel situé aux 5111 et 5121, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 6 357 327 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans d'aménagements préparés par l'architecte paysagiste, madame Isabelle Perraton, estampillés par Direction du développement du territoire et études techniques en date du 3 novembre 2021.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003060898.

ADOPTÉ

40.16 1213469019

---

**CA21 30 12 0402**

**AMENDEMENT - RÉOLUTION CA21 30 07 0237 - PIIA - 12150, RUE SHERBROOKE EST - LOT PROJETÉ NUMÉRO 6 381 977 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 13 décembre 2021,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'amendement, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), de la résolution CA21 30 07 0237 adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 juillet 2021, afin de modifier, conformément à l'article 13 de Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009, tel que modifié), les plans relatifs à l'implantation et à l'apparence du bâtiment dans le cadre d'un projet visant l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 12150, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté numéro 6 381 977 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 2 novembre 2021.

L'implantation du bâtiment est illustrée sur *le plan d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Pascal Guilbault, minute 11601, en date du 2 novembre 2021.

Le tout, relativement à la demande de modification d'une approbation dans le cadre de la procédure sur les PIIA portant le numéro 3003071119.

ADOPTÉ

40.17 1213469021

---

**CA21 30 12 0403**

**AMENDEMENT - RÉOLUTION CA18 3012 0456 - PIIA - 12451, BOULEVARD RODOLPHE-FORGET - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 décembre 2021,

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié), visant l'installation d'enseignes pour un bâtiment commercial situé au 12451, boulevard Rodolphe-Forge, local B, sur le lot 4 046 345, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 27 septembre 2021.

ADOPTÉ

40.18 1215270014

---

**CA21 30 12 0404**

**LEVÉE - SÉANCE**

À, 11 h 18,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

70.01

---

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> février 2022.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut